



Informatique clinique

(mars 2022)

Définition

L'informatique de la santé est l'étude de la conception et de l'utilisation de l'information dans le domaine de la santé. L'informatique clinique est l'application des connaissances en informatique de la santé dans un contexte clinique afin de favoriser la prestation de soins de qualité. La « santé numérique » est l'utilisation de la technologie de l'information et des outils, services et processus de communication électronique pour fournir des services de soins de santé et contribuer à l'amélioration de la santé de la population.

Explication

Les progrès rapides et l'adoption généralisée de la technologie numérique (notamment l'avènement des dossiers de santé électroniques [DSE], des soins virtuels et de l'analyse avancée [p. ex. intelligence artificielle et apprentissage automatique]) ont fondamentalement changé la pratique de la médecine, ce qui nécessite un nouvel ensemble de compétences et de connaissances pour pouvoir dispenser des soins de façon sécuritaire, efficace et compétente à l'ère numérique.

Principaux enjeux

(liste non exhaustive)

Le manque de littératie numérique en santé et les lacunes dans les connaissances de base sur l'utilisation efficace de l'information sur la santé et des technologies numériques nuisent au bien-être des patients et des prestataires.

Objectifs principaux

Pour assurer une utilisation sûre et efficace de l'information sur la santé, le candidat devra savoir la gérer tout en reconnaissant les limites des systèmes de technologie numérique actuels et en s'y adaptant.

Objectifs spécifiques

Pour assurer une utilisation sûre et efficace de l'information sur la santé, le candidat devra

- posséder une solide connaissance de base de la théorie, de la terminologie et de la taxonomie de l'information sur la santé, notamment pour pouvoir :
 - a. définir et différencier
 - 1. l'informatique de la santé;
 - 2. l'informatique clinique;
 - 3. les systèmes de santé numériques (« santé numérique »);
 - 4. les soins virtuels;
 - 5. l'échange d'information sur la santé;
 - 6. l'analytique;
 - 7. le cercle de soins;
 - b. expliquer les trois domaines fonctionnels de l'informatique clinique et leur interrelation, y compris la capacité :
 - 1. de recueillir des données personnelles longitudinales pour les soins directs aux patients;
 - 2. d'assurer l'échange de l'information sur la santé entre divers services et établissements;
 - 3. d'agréger des données de santé aux fins d'analyse en recourant à l'analytique, à l'intelligence artificielle et à l'apprentissage automatique;
- expliquer les différences entre les technologies numériques et les modes de prestation de soins numériques, y compris :
 - a. les technologies telles que
 - 1. le dossier médical électronique (DME);
 - 2. le dossier de santé électronique (DSE);
 - 3. le système d'archivage et de transmission d'images (PACS);
 - 4. le système d'information de laboratoire (LIS);

- b. les modes de prestation de soins numériques, tels que
 - les soins virtuels, notamment
 - a. les soins par téléphone;
 - b. la messagerie asynchrone;
 - c. les soins par vidéo;
 - d. la surveillance à distance;
 - le recours aux technologies analytiques pour améliorer la qualité des soins, telles que
 - a. la gestion des listes de patients assignés aux diverses équipes de soins;
 - b. l'aide à la prise de décisions cliniques;
 - c. l'intelligence artificielle;
 - d. l'apprentissage automatique;
- avoir une compréhension pratique des éléments suivants :
 - a. l'interrelation entre l'information sur la santé et la qualité des soins;
 - b. l'incidence du choix de la technologie de communication et/ou du mode de prestation de soins sur l'évolution de l'état de santé d'un patient;
 - c. l'utilisation appropriée de la technologie de communication ou du mode de prestation de soins en vue d'optimiser l'évolution de l'état de santé du patient, y compris la prise en compte de facteurs tels que
 - 1. les besoins cliniques;
 - 2. la disposition du patient;
 - 3. le degré de préparation à l'exercice de la médecine;
 - 4. l'endroit où se trouve le patient dans le continuum de soins;
 - d. l'intégration des technologies de communication et des modes de prestation de soins numériques pour assurer la continuité essentielle des soins;
 - e. la collecte, la conservation et l'échange de données de santé pour optimiser la qualité des soins;

- f. les concepts de base de l'analyse des données et de la gestion des listes de patients ainsi que la manière de les intégrer dans la prestation des soins;
- g. la protection de la vie privée et de tous les renseignements médicaux personnels;
- h. les droits du patient en ce qui touche au contrôle de ses renseignements médicaux personnels;
- i. les obligations du dépositaire des renseignements médicaux personnels;
- j. le fossé numérique et la nécessité d'assurer concrètement l'équité des soins à l'ère de la santé numérique.